

POUR COLOMBES



les écologistes, la gauche, les citoyens

COURRIER AU COLLECTIF INDÉPENDANT SUR L'AVENIR DU CONTRAT DSP Q-PARK

La ville de Colombes a signé en 2004, lors du premier mandat de Nicole Goueta, une délégation de service public (DSP) avec la société Omnipark, filiale d'Epolia rachetée en 2008 par le groupe néerlandais Q-Park. Cette DSP avait une durée de 30 ans, durée excessive qui va au-delà d'un nécessaire ajustement au temps nécessaire pour permettre à un délégataire un retour sur investissement convenable. Cela est d'autant plus vrai à Colombes qu'il n'était pas en position de concurrence avec d'autres opérateurs ; elle concernait simultanément le stationnement de surface et celui en ouvrages, ce qui est abusif. En effet le stationnement de surface relève de la police de la voirie (qui est un service public administratif - SPA) et le stationnement en ouvrage relève d'un service public industriel et commercial (SPIC).

A cette époque, l'investissement pour l'extension du parking de l'hôtel de ville sous la place Chavany est de 4,4M€. Il est évident qu'une DSP de 30 ans pour un investissement somme toute modeste et l'exploitation du parking est exorbitante. Le couplage avec le stationnement en surface était la poule aux œufs d'or, le jackpot pour Q-Park : peu d'investissement, des recettes garanties pendant 30 ans et l'obligation faite à la ville de verser le différentiel si les montants prévus n'étaient pas atteints, auquel il faut ajouter la prise en charge par la ville de la verbalisation par les ASVP et depuis quelques années de la vidéo verbalisation dont les coûts sont assurés par le contribuable. De plus, N. Goueta s'était engagée dans la DSP à étendre le stationnement payant de 350 à 1196 places au plus tard le 1er janvier 2017. Ce qu'évidemment elle n'a pas fait. A mon sens, cela relève de l'incurie financière et de la démagogie politique.

Après l'alternance de 2008 et un long et difficile contentieux, la ville a signé un avenant transactionnel avec la société Q-Park en novembre 2011, soldant l'ensemble des différents laissés par Nicole Goueta, du fait de la non exécution du contrat de DSP sur plusieurs points.

Depuis 2014, trois nouveaux avenants ont été signés par Nicole Gouéta. Le contrat de DSP a donc été largement conforté, malgré les promesses électorales de Nicole Gouéta. Le parking réaménagé place Aragon a même été confié en gestion à Q-Park, et le stationnement payant en voirie étendu sur de nouveaux secteurs au Petit Colombes et à la gare du Stade. Les bénéficiaires de Q-Park se sont envolés ! Et quand les Colombiens prennent des PV dans les zones bleues, ils doivent toujours se demander quelle est la part qui revient à Q-Park.



Notre équipe – Pour Colombes – abordera la question du stationnement de manière ferme, pragmatique et transparente compte-tenu de la durée de vie de la DSP.

Avant de prendre une décision, nous commanderons une expertise juridique et financière du contrat de DSP. Nous étudierons deux options :

Option 1 :

une rupture négociée ou contentieuse du contrat, si nous disposons d'éléments permettant de démontrer que le coût sera supportable pour les finances communales. L'expertise devra apporter des éléments chiffrés afin d'élaborer ce scénario.

Option 2 :

une renégociation pour un nouvel avenant avec trois objectifs :

- réduire de manière significative la part du stationnement payant en voirie. L'extension des zones bleues a créé un stationnement à deux vitesses, qui pénalisent les abonnés Q-Park. Il conviendra de diminuer le nombre d'emplacements payants qui est actuellement de plus de 1300 emplacements.
- réduire de manière significative le coût de l'abonnement pour les résidents. Il conviendra d'obtenir une diminution d'au moins 30 % du prix de l'abonnement résidentiel pour les habitants.
- optimiser la gestion des parkings en ouvrage afin d'offrir de nouveaux services aux habitants : rechargement de véhicules électriques, locaux sécurisés pour les deux roues, télé-services

Notre démarche est pragmatique et refuse la démagogie.

Sans le préalable d'une véritable expertise juridique et financière indépendante, une rupture du contrat pourrait provoquer entraîner la ville vers un imbroglio judiciaire, dont personne ne maîtrise la conclusion.

En cas de rupture, nous reprendrons en gestion directe les parkings, ce qui pourrait ramener à la ville une somme à peu près équivalente à celle qu'il reste à verser à Q-park, du fait des économies réalisées en non versement à Q-Park et des obligations de la DSP.

Dans les 2 options, cela implique un travail sérieux avec des experts, des juristes et des représentants de la ville.

Nous ne faisons aucune proposition irréaliste ou démagogique. Il n'existe pas de solution simple ou magique pour faire disparaître un contrat engageant une commune sur 30 ans, le pêché originel. Néanmoins, en mars après l'élection de notre équipe, nous défendrons avec les intérêts des habitants et des contribuables, et notamment ceux qui payent leur stationnement, alors qu'une grande partie de la voirie est passée en zone bleue.

Dès le lendemain de notre élection, nous commanderons cette expertise indépendante et ferons connaître le résultat de ce travail aux habitants en toute transparence, contrairement à ce qui s'est passé les 6 dernières années. A partir de cela, nous prendrons des décisions fermes et claires dans l'intérêt de la commune et des habitants. Une seule chose est certaine, nous refuserons le statu quo, voire pire puisque depuis 5 ans, la mainmise de Q-Park a été renforcée sur les stationnements de la ville. ● ● ●

PATRICK CHAIMOVITCH

